

**TIGNES****MAIRIE**
République Française
Savoie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, M. Sébastien HUCK Conseiller municipal, Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale, M. Martial DEBUT Conseiller municipal, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale, M. Douglas FAVRE Conseiller municipal, M. Stéphane DURAND Conseiller municipal, Mme Stéphanie GUALANDI Conseillère municipale

Absents représentés :

Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe représentée par M. Serge REVIAL Maire,
M. Thomas HERY Conseiller délégué représenté par M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint,
Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée représentée par M. Olivier DUCH 1er adjoint,

Absents :

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale, Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale

Céline MARRO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 22/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 13 -
Nombre de votants : 16

Travaux - aménagement du territoire - stratégie foncière

2023_09_142 Autorisation à donner à la SAS TIGNES STATIONNEMENT représentée par M. Pierre BONNABAUD de déposer un dossier de "demande de permis de construire" sur des parcelles communales et à occuper temporairement le domaine public, dans le cadre de la construction d'un parking public couvert de 660 places de stationnement, sis lieu-dit "Le Val Claret".

La SAS TIGNES STATIONNEMENT a déposé un dossier de « demande de permis de construire » en date du 12 juillet 2023, enregistré sous le numéro PC 073 296 23M1016, en vue de la construction d'un parking public couvert de 660 places de stationnement, sur les parcelles communales cadastrées section AB sous les numéros

40, 41, 43 et section AC sous les numéros 28, 29, 30, 32, 123, 124, 133, 134, 135, 136, 139 et 141, sis lieu-dit « Le Val Claret ».

Ce dépôt fait suite à la politique communale mise en œuvre pour la gestion du parc public de stationnement concédée à la société INDIGO depuis le 1^{er} octobre 2022 (concession de service public).

Dans ce contexte et en complément de la gestion et rénovation des parkings publics existants, la construction d'un nouveau parking public couvert d'une capacité d'environ 650 places était pressentie au Val Claret, en lieu et place du parking aérien dénommé « boucle Est ». Cet équipement vise à compenser la suppression à venir du parking aérien de la Grande Motte et à limiter les stationnements « sauvages » le long des voies de desserte de la station.

Cet équipement, sous maîtrise d'ouvrage du groupe INDIGO, sera géré par la SAS TIGNES STATIONNEMENT, filiale du groupe INDIGO, dans le cadre de la concession de service public. L'ouvrage sera restitué à la Commune au terme du contrat.

Le projet proposé par la SAS TIGNES STATIONNEMENT porte ainsi sur la construction d'un parking public couvert de 660 places de stationnement, constitué d'un niveau en infrastructure et de deux niveaux en superstructure, avec reconfiguration et élargissement de la voirie de desserte existante (Route du Golf).

La toiture terrasse sera végétalisée et confortera les cheminements existants, été comme hiver.

En vue de cette réalisation, il convient d'autoriser le dépôt du dossier susvisé sur le tènement communal en question.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 septembre 2019 et modifié le 8 août 2023,

Vu le dépôt de la demande de permis de construire du 12 juillet 2023, numéro PC 073 296 23M1016, déposé par la SAS TIGNES STATIONNEMENT pour la construction d'un parking public couvert de 660 places de stationnement, sur les parcelles communales cadastrées section AB sous les numéros 40, 41, 43 et section AC sous les numéros 28, 29, 30, 32, 123, 124, 133, 134, 135, 136, 139 et 141, sis lieu-dit « Le Val-Claret »,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par le comité consultatif « Urbanisme et Architecture », réuni en séance du 26 juillet 2023, sur le projet architectural présenté.

A reçu un avis favorable en Commission travaux - aménagement du territoire - stratégie foncière du 19/09/2023

Il est proposé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'autoriser la SAS TIGNES STATIONNEMENT à déposer ce dossier de demande de permis de construire, enregistré sous le numéro PC 073 296 23M1016, sur les parcelles cadastrées section AB sous les numéros 40, 41, 43 et section AC sous les numéros 28, 29, 30, 32, 123, 124, 133, 134, 135, 136, 139 et 141, dans le cadre de la construction d'un parc public couvert de stationnement, sis lieu-dit « Le Val Claret ».

ARTICLE 2 : D'autoriser la SAS TIGNES STATIONNEMENT à occuper temporairement le domaine public en question, en tant que concessionnaire de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, adopte par :
15 pour
1 contre
Franck MALESCOUR

Le Maire,
Serge REVIAL



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.